

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit avril à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Couesnon, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre PRODHOMME, Maire.

Membres Présents :

Mrs Pierre PRODHOMME, David LEBOUVIER, Emmanuel ROCHELLE, Joël PRIGENT, Ludovic JALLOIN, Mmes Ramatoulaye ROGER, Corinne GILLETTE, Stéphanie BOBET, Mrs Gérard JOURDAN.

Membres absents excusés : Mme Valérie BARON et Mrs David CHIDENNE et Thomas GIDEL.
Mr Joël PRIGENT est désigné comme secrétaire de séance.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS ET DU 31 MARS 2016

Le compte-rendu de la séance du 17/03/2016 est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

Le compte-rendu de la séance du 31/03/2016 est approuvé, en tenant compte de la modification concernant le vote du budget principal (9 Pour et 2 abstentions).

2 - POINT SUR LA CONSTRUCTION DE LA 4^{ème} CLASSE

David LEBOUVIER informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement du projet et donne le planning des travaux. Travaux de terrassement et de maçonnerie : juillet 2016 et pose du bâtiment : août 2016.

3 - POINT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ALSH

REQUETE PRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MR ET MME PARFANT

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différents échanges qu'il y a eu avec Mr et Mme PARFANT. Après en avoir discuté, le Conseil municipal n'est pas favorable à la modification de la hauteur du mur mitoyen (baisse de 40 à 50 cm) pour des raisons fonctionnelles de l'ALSH. Quant à l'enduit sur le mur, le Conseil municipal propose de maintenir le système d'enduit mais avec plusieurs couleurs ou plusieurs zones de parement. Une nouvelle proposition financière va être demandée au maçon. L'enduit monocouche à l'origine s'élève à 1 814.40 € H.T.. Le Conseil municipal accepte de participer à hauteur de 2 fois cette somme pour ce supplément de travaux.

4 - POINT SUR LES NEGOCIATIONS CONCERNANT L'ACQUISITION DU TERRAIN DE LA ZAC DE LA PRAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'échange qu'il y a eu avec Mme REPESSE, propriétaire d'une partie du terrain.

5 - DOSSIER DE MR PRUNIER

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différents courriers. Le dossier va être transmis à Maître LAHALLE, Avocat à Rennes.

6 - PLAN VELO DEPARTEMENTAL - CREATION D'UNE BOUCLE-VELO LOCALE

Le conseil communautaire a validé la création d'une boucle-vélo locale autour de la vallée du Couesnon nommée « le Couesnon et sa folie ». La Communauté de Communes est maître d'ouvrage de ce projet et de ce fait signe la convention de partenariat avec le Département. Le conseil municipal est invité à valider le tracé de la boucle-vélo locale n°9 qui empruntera notamment des voies relevant du domaine public ou privé de la commune de S Jean Sur Couesnon.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le tracé et le plan de jalonnement de la boucle-vélo locale n°9, nommée « Le Couesnon et sa folie ». Cette boucle correspond aux critères de labellisation des « Vélo promenades® ». Elle propose un parcours autour de la vallée du Couesnon et traverse notamment la commune de [Mézières-sur-Couesnon / Saint-Christophe-de-Valains / Saint-Ouen-des-Alleux / Saint-Marc-sur-Couesnon / Saint-Jean-sur-Couesnon]. Le Conseil municipal autorise la pose sur le territoire communal de la signalétique nécessaire à la matérialisation de cette boucle-vélo locale n°9, dans le respect des critères du Plan-vélo départemental et autorise le Maire à mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'application de cette décision, y compris la signature de convention ou tout autre document se rapportant à ce dossier.

7 - EXAMEN DE DEVIS POUR REMPLACEMENT DES MENUISERIES DE LA SALLE DES FETES

Plusieurs devis vont être demandés et seront examinés en Commission de bâtiments.

8 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE SAINTE THERESE POUR 2015-2016

Le Conseil Municipal décide d'attribuer un montant de participation de 300 € par élève pour les frais de fonctionnement au titre de l'année 2015/2016 avec un forfait maximum de 15 000€.

Demande de subvention pour voyage à la Bourboule de l'Ecole Sainte- Thérèse

Le Conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande étant donné que la participation communale pour les frais de fonctionnement a été fixée à 300 € par élève. Elle était de 150 € par élève en 2014.

9 - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption sur la parcelle appartenant à Mme LEBRETON Odette au 3,rue de l'église.

10 - COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE

Emmanuel ROCHELLE présente le compte-rendu de la Commission voirie.

QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs devis vont être sollicités pour le contrôle et la vérification des équipements sportifs.

Courrier de Mr et Mme GUINES 1, la moussardière

Pour demande d'autorisation de buser certaines parties des fossés le long du CR 110 et VC 12. La réalisation des travaux est prise en charge par le demandeur ainsi que les frais. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Demande de l'ACC Foot de Vincent Folliot

L'ACC Foot serait intéressé pour récupérer le préfabriqué de l'école pour le placer le long de la clôture de M GENANNIN ou en prolongement du préau buvette. Avis défavorable du Conseil Municipal. Un rendez-vous va être fixé avec Mr le Maire et Joël PRIGENT.

Devis pour l'achat d'un nettoyeur « haute pression »

Après examen des différentes propositions, le Conseil Municipal retient le devis de la Société WURTH pour l'achat d'un nettoyeur au prix de 580.38 € TTC.

